

**MÉLISSE
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**MELISSA OFFICINALIS
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

Melissae officinalis ad praeparationes homoeopathicas

DÉFINITION

Partie aérienne fraîche de *Melissa officinalis* L., récoltée avant la floraison.

CARACTÈRES

Odeur citronnée.

IDENTIFICATION

- A. Plante vivace, de 30 cm à 80 cm de hauteur, à tige dressée, ramifiée, plus ou moins velue. Feuilles opposées, longuement pétiolées, ovales-cordiformes. Limbe, de 3 cm à 4 cm de longueur, mince, à bords grossièrement dentés en scie ou crénelés, rugueux, vert vif sur la face supérieure, plus clair sur la face inférieure. Nervures formant un réseau entre les branches duquel le limbe est saillant ce qui lui donne un aspect gaufré caractéristique sur la face inférieure.
- B. Examinez au microscope un fragment d'épiderme inférieur de la feuille, en utilisant la *solution d'hydrate de chloral R*: épiderme présentant des cellules à parois sinueuses et des stomates de type diacytique (2.8.3). Poils de plusieurs types : nombreux poils tecteurs unicellulaires coniques, courts et droits, à cuticule finement striée; poils tecteurs pluricellulaires, unisériés, à extrémité pointue, à paroi épaisse et verruqueuse; poils sécréteurs octocellulaires de type *lamiaceae*, et poils sécréteurs à pied unicellulaire à tricellulaire et à tête unicellulaire ou bicellulaire.

ESSAI

Éléments étrangers (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 60,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

SUCHE

DÉFINITION

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française janvier 2019

Teinture mère de mélisse préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir de la partie aérienne fraîche de *Melissa officinalis* L.

Teneur : au minimum 0,025 pour cent *m/m* de dérivés hydroxycinnamiques totaux, exprimés en acide rosmarinique (C₁₈H₁₆O₈ ; *Mr* 360,3).

PRODUCTION

Méthode 1.1.10 (2371). Drogue coupée en fragments d'environ 0,5 à 5 cm. Durée de macération : 2 à 4 semaines.

CARACTÈRES

Aspect : liquide brun-vert.

IDENTIFICATION

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 5 mg d'*acide caféique R* et 5 mg d'*acide rosmarinique R* dans 100 mL d'*éthanol à 96 pour cent R*.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R (5-40 µm) [ou plaque au gel de silice pour CCM R (2-10 µm)].

Phase mobile : eau R, méthanol R, acide acétique glacial R, chlorure de méthylène R (2:3:8:15 V/V/V/V).

Dépôt : 20 µL [ou 5 µL], en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm [ou 7 cm].

Séchage : à l'air.

Détection A : examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats A : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française

Haut de la plaque	
Acide caféique : une bande bleue Acide rosmarinique : une bande bleue ----- -----	Une bande bleue (acide caféique) Une bande bleue (acide rosmarinique) ----- Une bande gris-bleu Deux bandes bleues -----
Solution témoin	Solution à examiner

Détection B : pulvérisez une solution de *diphénylborate d'aminoéthanol R* à 10 g/L dans du *méthanol R*. Pulvérisez ensuite une solution de *macrogol 400 R* à 50 g/L dans du *méthanol R*. Laissez sécher la plaque à l'air pendant environ 30 min. Examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats B : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
Acide caféique : une bande bleu-vert Acide rosmarinique : une bande verte ----- -----	Une bande bleu-vert (acide caféique) Une bande verte (acide rosmarinique) ----- Une bande verte -----
Solution témoin	Solution à examiner

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,1 pour cent m/m.

DOSAGE

Spectrophotométrie d'absorption dans l'ultraviolet et le visible (2.2.25).

Solution à examiner. A 5,00 g de teinture mère ajoutez de l'*éthanol à 50 pour cent V/V R* et complétez à 100,0 mL avec le même solvant (solution A). Prélevez 1,0 mL de cette solution, ajoutez 2 mL d'*acide chlorhydrique 0,5 M*, 2 mL d'une solution préparée en dissolvant 10 g de *nitrite de sodium R* et 10 g de *molybdate de sodium R* dans 100 mL d'*eau R*, puis 2 mL de *solution diluée d'hydroxyde de sodium R* et complétez à 10,0 mL avec de l'*eau R* et mélangez.

Liquide de compensation. Prélevez 1,0 mL de solution A, ajoutez 2 mL d'*acide chlorhydrique 0,5 M*, 2 mL de *solution diluée d'hydroxyde de sodium R* et complétez à 10,0 mL avec de l'*eau R*.

Détection : 505 nm.

Calculez la teneur pour cent m/m en dérivés hydroxycinnamiques totaux, exprimés en acide rosmarinique, à l'aide de l'expression :

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française

$$\frac{A \times 2,5}{m}$$

en prenant 400 comme valeur de l'absorbance spécifique de l'acide rosmarinique à 505 nm.

A = absorbance à 505 nm,

m = masse de la prise d'essai, en grammes.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française